Monsieu

Le com
avril 187
Collége d
déclaré qu
rait p int
il a été ré
pour arri
torale ter
Messieurs
et tous on
conséquen
complet d
manifesté
manière ci

C'est un
la religion
dans toute

Cette œu
de nobles
œuvre péri

(No. 57.)

Circulaire au Clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
1er septembre 1876.

MONSIEUR,

Le comité nommé dans ma circulaire (No. 4) du 22 avril 1871, pour surveiller la souscription en faveur du Collége de Sainte Anne, ayant, après mure délibération, déclaré que la souscription *dans son état actuel* ne suffirait point pour faire sortir le Collége de ses embarras, il a été résolu d'aviser à d'autres moyens plus efficaces pour arriver au but proposé. Durant la retraite pastorale terminée mardi matin, j'ai réuni à deux reprises Messieurs les Membres du clergé présents à la retraite, et tous ont été d'avis qu'il faut éviter à tout prix les conséquences funestes qui résulteraient d'un abandon complet du dessein conçu en 1871. Tous ont aussi manifesté la volonté de contribuer généreusement en la manière ci-après exposée.

C'est une œuvre qui intéresse grandement le bien de la religion dans tout l'Archidiocèse, et, par contrecoup, dans toute notre province.

Cette œuvre si belle, si importante, pour laquelle tant de nobles et généreux sacrifices ont été faits, cette œuvre périra-t-elle ? Voilà la question qui se présente

devant nous en ce moment. Beaucoup d'ouvriers, de veuves, de petits rentiers, ont mis leurs capitaux en dépôt dans cette maison ; consentirons-nous à les laisser priver d'une partie de leurs modestes épargnes, gagnées à la sueur de leur front ? L'honneur du clergé n'est-il pas intéressé à maintenir cette institution ? Sans doute, il peut y avoir des difficultés à surmonter, des sacrifices à faire encore, mais reculerons-nous devant ces obstacles ? Voilà ce qu'ont examiné mûrement les Messieurs présents à ces deux assemblées, et je le dis ici avec joie, avec une indicible consolation, ma confiance n'a pas été vaine, mes espérances se sont réalisées et j'ai pu constater que tous sans exception étaient prêts à seconder le comité.

Le projet semblera peut-être hardi à première vue, mais il a le mérite d'être souverainement efficace, et, d'après ce qui va suivre, vous conviendrez sans peine qu'il est *très possible.*

Il s'agit de trouver avant le premier janvier prochain, une somme de $51,000 pour payer la dette.

Les livres de comptes ont été examinés avec grand soin par trois membres du comité très experts en cette matière et trouvés en ordre parfait. Pour plus de clarté je donne ici les chiffres ronds.

La dette totale est de $89,000, y compris $19,000 considérées comme capital de rentes viagères au montant annuel de $1,150. L'Archevêché se charge d'acquitter ces rentes viagères, et ainsi la dette se trouve réduite à $70,000, car une fois les rentes éteintes, ce capital de $19,000 se trouve acquitté. Il est dû au Collége en bonnes obligations, en constituts valables, en jugements etc, une somme de $19,000 ; l'actif est plus considérable, mais on a retranché tout ce qui était douteux ou

a peu près perdu. Cet actif portant intérêt et devant rentrer tôt ou tard, réduit donc la dette à la somme de $51,000.

M. le Grand Vicaire Poiré s'est inscrit en tête de la liste pour $10,000; l'Archevêché, outre les rentes viagères de $1,150, se chargera de rebourser un créancier de $4,800. Un certain nombre de prêtres présents à la retraite se sont déjà inscrits pour $13,000. Nous voici donc avec plus de la moitié de la somme requise, et cela, avec un nombre assez restreint de souscripteurs. Si tous les prêtres du diocèse manifestent le même zèle et la même générosité, nous arriverons certainement au but avant le premier janvier prochain. Pour cela il faut ou des remises par les créanciers, ou de l'argent comptant, ou des billets portant intérêt et négociables.

Si vous êtes créancier vous-même, une remise sera acceptée avec grande reconnaissance, Si dans votre paroisse vous connaissez quelque créancier, vous rendrez service en obtenant une remise, et en vous chargeant de tout ou de partie de cette dette,

Invitez les anciens élèves du Collége à souscrire; bon nombre d'entre eux se feront un plaisir et un devoir de témoigner de leur reconnaissance. Si petite que puisse être la somme, elle sera utile et ces petits ruisseaux formeront un fleuve.

La presque totalité de ceux qui ont déjà souscrit, s'est engagée à donner de l'argent comptant, lorsque la souscription sera déclarée valable et ouverte.

Vous êtes prié instamment de vouloir bien me répondre au plus vite si vous êtes *oui ou non* disposé à prendre part à cette belle et importante œuvre.

Veuillez me marquer quelle somme vous vous proposez de remettre, ou de donner, soit en argent, soit en billet négociable avec intérêt à 6 0/0.

Au premier octobre, ou même auparavant, si tous répondent de suite, nous verrons sur quoi nous pouvons compter et alors je vous ferai part de ce que le comité aura résolu après mûr examen, et si le comité constate que la souscription est suffisante, vous serez invité à verser le montant de votre souscription.

Une question a été faite et résolue d'une manière satisfaisante, savoir : Le Collége, une fois libre de dettes, pourra-t-il se soutenir ? Les comptes des quatre dernières années montrent que le Collége s'est maintenu, et a même eu un surplus avec ses ressources ordinaires et l'allocation du gouvernement. Ce dernier article avait été primitivement attribué à la souscription, parcequ'on pensait que les pensions, les fermes, les loyers etc., pourraient suffire ; mais il avait fallu prendre quelque chose sur cette allocation pour équilibrer les comptes : c'est ce qui a fait croire à quelques uns que le Collége avait besoin de la souscription pour se soutenir.

Veuillez dans vos saints sacrifices recommander cette œuvre d'une manière spéciale au Divin Cœur de Notre Seigneur, à la Sainte Vierge, à Saint Joseph et à Sainte Anne.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. Arch. de Québec.

Note. Les Annales de la Propagation de la Foi sont arrivées et prêtes à distribuer. MM. les Curés sont priés de les réclamer.

✠ E.-A. A. Q.